

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 25 / 14

SEANCE DU 24 MARS 2025

Nombre de  
Membres

En Exercice : 14

Présents pour le  
vote : 12

Procuration : 1

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 10 mars 2025

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SEL LIER Sophie.,

**Absents ou excusés** : ARTERO Véronique, VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON),

**Secrétaire** : Bernard FOU CART

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 établi en conformité avec la nomenclature M57 et arrêté comme suit :

**Budget principal de la commune :**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	3 632 601,41	2 576 822,00
Résultat antérieur reporté		1 055 779,41
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>3 632 601,41 €</b>	<b>3 632 601,41 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	4 242 113.35 €	3 315 571,10 €
Virement de la section de Fonctionnement		1 558 872.41 €
Résultat reporté (déficit)	632 330.16 €	
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>4 874 443.51 €</b>	<b>4 874 443.51 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ